



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBI/1/2/Add.1
25 février 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE
L'APPLICATION

Première réunion

Montréal (Canada), 2-6 mai 2016

Point 4 de l'ordre du jour provisoire *

MISE À JOUR CONCERNANT LES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA RÉVISION/MISE À JOUR ET LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA BIODIVERSITÉ, Y COMPRIS DES OBJECTIFS NATIONAUX

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) constituent le principal outil de planification pour la Convention au niveau national. L'article 6 de la Convention sur la diversité biologique stipule que « chacune des Parties contractantes, en fonction des conditions et moyens qui lui sont propres, élabore des stratégies, plans ou programmes nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ou adapte à cette fin ses stratégies, plans ou programmes existants qui tiendront compte, entre autres, des mesures énoncées dans la présente Convention qui la concernent ». La majorité des Parties (94 pour cent) ont élaboré au moins un SPANB depuis qu'elles sont devenues parties.

2. Dans la décision X/2, la Conférence des Parties exhorte les Parties à examiner, réviser et mettre à jour, comme il convient, leur SPANB afin qu'il s'aligne sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. L'objectif 17 d'Aichi pour la biodiversité, dont l'échéance était 2015, appelle les Parties à élaborer et adopter en tant qu'instruments de politique générale et commencer à mettre en œuvre des SPANB efficaces, participatifs et actualisés d'ici à 2015. Les Parties se sont également engagées à établir des objectifs nationaux, en utilisant le Plan stratégique et ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité comme cadre flexible.

3. Dans la décision XI/2, la Conférence des Parties prie instamment les Parties et les autres gouvernements qui ne l'ont pas encore fait d'examiner et, comme il convient, de réviser ou de mettre à jour leurs SPANB en conformité avec le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, y compris les plans nationaux relatifs à la diversité biologique et de faire rapport sur cette question à la Conférence des Parties, à sa douzième réunion.

4. Dans sa décision XII/2, la douzième réunion de la Conférence des Parties félicite les Parties et les autres gouvernements qui ont examiné et, selon qu'il convient, actualisé et révisé leurs SPANB en conformité avec le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, adopté des indicateurs

* UNEP/CBD/SBI/1/1/Rev.1

pertinents et remis leurs cinquièmes rapports nationaux. La même décision prie également instamment les Parties qui ne l'ont pas encore fait de remplir leurs engagements avant octobre 2015.

5. La présente note a été préparée par le Secrétaire exécutif pour la considération de la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Il s'agit d'une mise à jour à partir des documents UNEP/CBD/COP/12/10/Rev.1 et UNEP/CBD/COP/12/INF/32 pour refléter les nouvelles activités qui ont été entreprises au niveau national depuis la préparation des documents précédents et/ou qui sont actuellement en cours, selon les informations fournies par les pays et contenues dans les SPANB reçus par le Secrétariat, dans l'une des langues officielles de l'ONU, avant le 31 décembre 2015. Les progrès dans l'élaboration ou la révision/mise à jour des SPANB sont résumés dans la section II du présent document. Un sommaire des progrès dans l'établissement d'objectifs nationaux, y compris relativement à la réalisation des Objectifs d'Aichi, figure dans la section III. Une analyse des contenus des SPANB soumis depuis l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique est présentée dans la section IV.

II. PPROGRÈS DANS L'ÉLABORATION OU LA RÉVISION ET LA MISE À JOUR DES SPANB

6. Depuis 1994, 184 Parties ont élaboré au moins un SPANB, tandis que 12 Parties n'en ont soumis aucun. Des 184 Parties ayant préparé des SPANB, 75 les ont révisés au moins une fois.

7. Depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties, la majorité des Parties ont entamé de nouvelles révisions de leurs SPANB pour donner suite à la décision X/2. Des 145 Parties éligibles à un financement du Fonds pour l'environnement mondial, 141 ont obtenu des fonds du FEM-5 et du FEM-6 destinés aux activités habilitantes dans le domaine de la diversité biologique (49 par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 84 par le biais du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), un par le biais de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), un par le biais de la Banque interaméricaine de développement (BID), et six par le biais de *Direct Access*). À ce jour, le montant total investi dans ces projets de révision s'élève à 31 231 908 USD en termes de subventions du FEM (30 263 908 USD du FEM-5 et 968 000 USD du FEM-6) et 53 049 355 USD en termes de cofinancement total en espèces et en nature (52 219 355 USD du FEM-5 et 830 000 USD du FEM-6). Un certain nombre de Parties, notamment le gouvernement du Japon, par le biais du Fonds japonais pour la biodiversité, ont accordé un soutien additionnel au processus de révision des SPANB.

8. Au 31 décembre 2015, 67 Parties¹ ont soumis au Secrétariat un SPANB révisé après l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. De ces 67 Parties, 55 ont présenté des versions révisées, 11 ont soumis leur premier SPANB, et une Partie (Timor-Leste) a présenté à la fois son premier SPANB et une version révisée. L'état actuel de la préparation et de la révision des SPANB, tel que communiqué officieusement au Secrétariat, se lit comme suit :

État de la préparation et de la révision des SPANB au 31 décembre 2015	
SPANB soumis au Secrétariat	67
SPANB achevés mais non soumis (en attente de l'approbation définitive)	13
SPANB sera soumis d'ici à mars 2016 ²	72

¹ Afghanistan, Antigua-et-Barbuda, Australie (a révisé son SPANB à la lumière du cadre préliminaire du Plan stratégique, mais estime qu'il s'aligne sur la Stratégie définitive adoptée à la CdP-10), Autriche, Belarus, Belgique, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Colombie, Congo, Danemark, Dominique, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Lettonie, Liechtenstein, Mali, Malte, Mauritanie, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Nioué, Ouganda, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Soudan, Suisse, Suriname, Timor-Leste, Togo, Tuvalu, Union européenne, Venezuela, Viet Nam et Zambie.

² Cette catégorie comprend certaines Parties qui ont communiqué au Secrétariat ou à leur organisme chargé de la mise en œuvre qu'elles feraient leur soumission au plus tard en décembre 2015 mais qui ne l'ont pas fait.

SPANB sera soumis d'ici à juin 2016	10
SPANB sera soumis d'ici à décembre 2016	18
SPANB n'est pas encore commencé	6
Aucun plan de mettre le SPANB à jour dans un proche avenir	6
Aucune information	4
TOTAL	196

9. Il importe de reconnaître que de nombreux SPANB achevés avant l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique contiennent des éléments qui s'alignent néanmoins sur le Plan et forment la base des progrès communiqués dans les cinquièmes rapports nationaux.

III. PROGRÈS DANS L'ÉTABLISSEMENT D'OBJECTIFS NATIONAUX RELATIFS À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS D'AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ

10. Dans sa décision X/2, la Conférence des Parties a exhorté les Parties et les autres gouvernements à élaborer des objectifs nationaux et régionaux, en ayant recours au Plan stratégique et ses objectifs d'Aichi comme cadre souple, conformément aux priorités et aux capacités nationales et en tenant compte de l'état et des tendances de la diversité biologique dans chaque pays, ainsi que des ressources fournies par le biais de la Stratégie de mobilisation des ressources, et en tenant compte aussi des contributions nationales à la réalisation des objectifs mondiaux, et de faire rapport à ce sujet à la Conférence des Parties, à sa onzième réunion. Très peu de Parties ont été en mesure de ce faire dans les délais prévus, mais leur nombre s'est accru depuis.

11. Le Secrétariat compile une base de données de tous les « objectifs »³ présentés dans les SPANB, cinquièmes rapports nationaux ou documents séparés soumis depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties. Au 31 décembre 2015, la base de données contenait 2 229 « objectifs » distincts, et ce nombre continuera de croître à mesure qu'un plus grand nombre de Parties soumettra des SPANB révisés. Chaque fois que les objectifs nationaux ont été mis en rapport avec les objectifs mondiaux par la Partie concernée, cela est représenté dans la base de données. À ce jour, 50 Parties⁴ l'ont fait. Une analyse plus poussée des objectifs nationaux figure dans l'analyse de la contribution des objectifs établis par les Parties et des progrès dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (UNEP/SBI/1/2.Add.2).

12. Une fois lancé, l'outil de création de rapports en ligne sera un mécanisme par lequel les Parties pourront fournir des informations à jour sur leurs objectifs nationaux et sur leurs progrès dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

IV. ANALYSE DES DONNÉES DES SPANB REÇUS APRÈS L'ADOPTION DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

13. La présente section énonce les principales constatations découlant de l'analyse de 64 SPANB soumis au Secrétariat entre l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et le 31 décembre 2015.⁵ Cette analyse est basée sur les orientations concernant les SPANB adoptées dans la décision IX/8 et examine les catégories suivantes : a) les informations de base; b) le processus de révision; c) les éléments des SPANB; et d) l'intégration. Les informations de l'analyse émanent des

³ Pour l'ensemble au complet, aller à <https://www.cbd.int/nbsap/targets/default.shtml>. Soulignons que la définition et l'utilisation du terme « objectif » diffère beaucoup d'une Partie à l'autre. Dans la base de données, toutes les mesures « réalisables » d'un SPANB ont été incluses en tant qu'« objectif », même si le SPANB utilise un terme différent tel que « cible », « action », « domaine de travail », etc.

⁴ Afghanistan, Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, Belarus, Belgique, Bhoutan, Botswana, Brésil, Cambodge, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, Danemark, Ex-République yougoslave de Macédoine, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Îles Salomon, Inde, Iraq, Irlande, Japon, Kiribati, Liban, Luxembourg, Mongolie, Maroc, Namibie, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Pérou, République de Corée, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Timor-Leste, Togo, Royaume-Uni, et Viet Nam.

⁵ Cette analyse sera mise à jour pour inclure les SPANB reçus après le 31 décembre 2015 pour la treizième réunion de la Conférence des Parties.

SPANB, sauf indication contraire. Quelques exemples sont fournis pour illustrer chaque catégorie et sous-catégorie de l'analyse.

A. Informations de base

14. Les SPANB ont été soumis au Secrétariat sous diverses formes. Si 48 documents⁶ sont des stratégies *et* plans d'action nationaux pour la biodiversité, 14⁷ sont des documents de stratégie ou de politique. Sept Parties⁸ qui ont soumis des documents de stratégie élaborent actuellement des plans d'action. Pour les besoins de la présente analyse, tous ces documents sont considérés comme étant des SPANB et le Secrétariat s'y réfère ainsi.

15. Les échéanciers des SPANB soumis à ce jour varient également. Neuf SPANB⁹ couvrent des périodes entre 2015 et 2018, 38 couvrent des périodes allant jusqu'à 2020,¹⁰ tandis que neuf autres couvrent des périodes s'étalant jusqu'en 2030.¹¹

L'adoption en tant qu'instrument politique

16. Le libellé de l'objectif 17 ainsi que le texte de la décision X/2 demandent aux Parties d'adopter leur SPANB révisé en tant qu'instrument politique. Le but est de permettre aux SPANB de devenir des politiques pangouvernementales facilitant ainsi l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de la société et dans les processus de prise de décisions. Les conséquences réelles de l'adoption des SPANB en tant qu'instruments politiques varieront d'un pays à l'autre et selon le degré d'adoption, et il est encore trop tôt pour évaluer si, et dans quelle mesure, l'adoption en tant qu'instrument politique a effectivement entraîné l'intégration de la biodiversité dans les politiques et pratiques sectorielles et intersectorielles. En attendant, le Secrétariat observe que les Parties ont donné suite à cet élément de l'objectif 17 d'Aichi en faisant adopter leur SPANB par diverses autorités, dont la royauté, les cabinets, les conseils de ministres, etc. D'autres Parties ont strictement limité cette adoption au secteur de l'environnement. D'autres encore ont adopté leur SPANB en tant que cadre d'orientation sans nécessairement le doter d'une compétence juridique. Quelques exemples suivent ci-dessous.

17. Au total, 23 SPANB¹² ont été adoptés en tant qu'instruments pangouvernementaux. Par exemple :

- a) Le SPANB de l'Espagne a été adopté par décret royal;
- b) Les SPANB de l'Inde, de la Géorgie, de la Guyane, du Japon, de Myanmar, du Népal, des Seychelles et de Tuvalu ont été adoptés / entérinés par le Cabinet;
- c) Les Conseils des ministres du Bélarus, de la Grèce, de la Mauritanie, et du Soudan ont approuvé leur SPANB.

⁶ Afghanistan, Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Dominique, Érythrée, Espagne, Estonie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Guyana, Inde (Plan d'action seulement), Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Liechtenstein, Mali, Malte, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Nioué, Ouganda, Pérou, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Sénégal, Serbie, Seychelles, Soudan, Suriname (Plan d'action seulement), Timor-Leste, Togo, Tuvalu, Union européenne, et Zambie.

⁷ Belarus, Belgique, Colombie, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Finlande, France, Mauritanie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Slovaquie, Suisse, et Venezuela.

⁸ Belarus, Colombie, El Salvador, Finlande, Slovaquie, Suisse, et Venezuela.

⁹ Afghanistan (2014-2017), Burkina Faso (Plan d'action 2015), Espagne (2017), Irlande (2016), Pérou (2018), République de Corée (2018), Serbie (2018), Suriname (2016), et Tuvalu (2016).

¹⁰ Antigua-et-Barbuda, Autriche, Belarus, Belgique, Burundi, Cameroun, Dominique, Érythrée, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Guyana, Inde, Italie, Japon, Jordanie, Liechtenstein, Mali, Malte, Mauritanie, Népal, Niger, Nigéria, Pays-Bas, République de Moldova, République dominicaine, Royaume-Uni, Sénégal, Seychelles, Slovaquie, Soudan, Suisse, Timor-Leste, Togo, Union européenne, Venezuela, et Viet Nam.

¹¹ Australie (2030), Congo (2030), Émirats arabes unis (2021), Grèce (2029), Guatemala (2022), Mongolie (2025), Namibie (2022), Ouganda (2025), et Zambie (2025).

¹² Belarus, Colombie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Guyana, Inde, Japon, Malte, Mongolie, Myanmar, Népal, Pays-Bas, Pérou, République de Moldova, Serbie, Seychelles, Soudan, Suisse, et Tuvalu.

18. Quatre autres SPANB¹³ ont été adoptés en tant qu'instruments applicables au secteur de l'environnement :

a) La Stratégie de conservation de la biodiversité de l'Australie a été adoptée par le gouvernement et elle fonctionne comme une politique-cadre qui régit d'autres cadres nationaux plus spécifiques sur l'environnement. Elle est également un cadre politique directeur pour la mosaïque diversifiée d'approches de la conservation de la biodiversité adoptées par le gouvernement fédéral, les États, territoires et gouvernements locaux, et le secteur privé australiens;

b) République dominicaine – La résolution approuvant le SPANB en tant que politique publique pour le secteur de l'environnement charge le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles d'intégrer la stratégie dans tous ses plans, projets et activités prévues;

c) Guatemala – Le conseil des aires protégées approuve le SPANB en tant que résolution avec comme instructions de l'utiliser comme un instrument politique pour mettre en œuvre la Politique nationale pour la diversité biologique du Guatemala.

19. Cinq autres SPANB¹⁴ font office de documents d'orientation ou documents cadres :

a) Le SPANB de la Belgique offre un cadre en termes de politique à suivre et des mesures de mise en œuvre ultérieures à élaborer;

b) Le SPANB de la République de Corée est considéré comme un cadre complet pour la réalisation des objectifs de la nation de conserver la biodiversité de la Corée pour les cinq prochaines années;

c) Le SPANB de Timor-Leste est un cadre politique directeur à l'intention des autorités de district et de sous-district, de la société civile et du secteur public en ce qui a trait à leurs approches de la conservation de la biodiversité et de la gestion des écosystèmes.

20. Les 26 SPANB¹⁵ restants ne fournissent pas d'informations suffisantes pour déterminer s'ils ont été adoptés en tant qu'instruments politiques, ou bien, s'ils l'ont été, de quel type d'instrument il s'agit.

B. Processus de révision

1. Évaluation des SPANB précédents

21. Parmi les Parties ayant soumis un SPANB après 2010, 34¹⁶ indiquent avoir évalué¹⁷ leur SPANB précédent dans le cadre du processus de révision. Ces évaluations ont aidé les Parties à comprendre les forces et les faiblesses de leurs SPANB précédents afin d'apporter des améliorations dans leur plus récente révision. Les sujets couverts dans ces évaluations varient d'un pays à l'autre. Certains évaluent la proportion des activités de leur SPANB qui ont été mises en œuvre, l'efficacité des objectifs et du SPANB lui-même en tant qu'instruments de suivi, le niveau d'engagement et de conscientisation des parties prenantes, les niveaux de financement atteints pour la mise en œuvre, etc. Voici quelques exemples :

a) L'Australie a évalué le SPANB de 1996 et les Objectifs et cibles nationaux (2001-2005), et a conclu notamment que : a) le SPANB est pertinent pour la politique nationale de conservation de la biodiversité; b) il y a cohérence entre la stratégie et les stratégies sous-nationales pour la biodiversité; c)

¹³ Australie, Bhoutan, Guatemala, et République dominicaine.

¹⁴ Belgique, El Salvador, Mali, République de Corée, et Timor-Leste.

¹⁵ Autriche, Burkina Faso, Cameroun, Dominique, Émirats arabes unis, Érythrée, France, Guinée équatoriale, Irlande, Italie, Liechtenstein, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Nioué, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni, Sénégal, Slovaquie, Suriname, Togo, Union européenne, Venezuela, Viet Nam, et Zambie.

¹⁶ Antigua-et-Barbuda, Australie, Belgique, Bhoutan, Burundi, Cameroun, Colombie, Congo, Dominique, France, Géorgie, Guinée équatoriale, Inde, Irlande, Japon, Jordanie, Mauritanie, Mongolie, Namibie, Népal, Nigéria, Nioué, Ouganda, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni, Sénégal, Seychelles, Slovaquie, Suriname, Togo, Viet Nam, et Zambie.

¹⁷ Cela comprend des évaluations de la mise en œuvre importantes pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, entre autres.

les Objectifs et cibles nationaux constituent un recueil utile des priorités et orientations politiques nationales relatives à la conservation de la biodiversité, mais ils doivent être plus spécifiques; d) la sensibilisation du public au SPANB et aux cibles est faible; e) une stratégie révisée devrait contenir des cibles mesurables;

b) Au Cameroun, l'évaluation de la mise en œuvre nationale du SPANB de 2000 a fait ressortir que la stratégie servait de plateforme efficace pour surveiller les progrès nationaux et établir des rapports comme prévu par les engagements pris au titre de la Convention, cependant elle a dégagé une faible appropriation du document par les principales parties prenantes;

c) En Dominique, 30 pour cent des objectifs du SPANB 2005-2011 ont été réalisés. Entre 2005 et 2013, la prise de conscience de l'importance de la biodiversité au niveau national s'est accrue, et 60 pour cent des résultats prévus ont été atteints;

d) La Guinée équatoriale a évalué le précédent SPANB, même s'il n'a jamais été mis en œuvre faute de financement. Les résultats de cette analyse ont été pris en compte dans le SPANB révisé, et en voici quelques-uns : a) les approches et principes étaient ambigus; b) la Stratégie n'avait aucun appui institutionnel; et c) il n'y avait aucun objectif ou action pour le secteur forestier;

e) La France a réalisé plusieurs évaluations : a) une analyse interne par les points focaux; b) un rapport sur la gouvernance du SPANB; c) une évaluation externe par l'Inspection générale de l'administration; et d) un rapport conjoint du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux et du Conseil général de l'environnement et du développement durable intitulé « La stratégie nationale pour la biodiversité : bilan et perspectives, juin 2010 ».

f) En Jordanie, le SPANB précédent indiquait que plus de 50 pour cent des projets étaient mis en œuvre en 2014. Le SPANB révisé corrige les lacunes du SPANB précédent en cherchant à adopter un cadre de financement faisant appel à des sources de financement internes, externes et novatrices; un programme national de vulgarisation et de sensibilisation; un programme national de renforcement des capacités; un cadre de gouvernance révisé pour la mise en œuvre et le suivi; un renforcement des capacités de coordination interinstitutionnelles, d'intégration nationale et de gestion des connaissances, entre autres questions;

g) L'évaluation de la Namibie a indiqué que 80 pour cent des objectifs du SPANB précédent étaient au moins partiellement réalisés, et sa mise en œuvre a entraîné la création de nouvelles aires protégées, une première aire marine protégée, et la création de 32 forêts communautaires. Pour améliorer la faible sensibilisation à l'importance de la biodiversité, indiquée par les résultats de l'évaluation, une stratégie CESP a été élaborée dans le cadre du SPANB révisé;

h) L'évaluation du SPANB du Sénégal décrit les réalisations relatives aux aires protégées, à la création de nouveaux sites, au renforcement de la gestion des sites, à la création de plans de gestion et au renforcement de la participation du secteur privé et des communautés locales dans la gestion de la biodiversité;

i) Le premier SPANB des Seychelles a particulièrement bien réussi à mobiliser les parties prenantes concernées par la biodiversité, à identifier les priorités et à fournir à la société civile un cadre d'engagement qui a contribué à l'émergence d'un secteur dynamique et efficace d'ONG pour la protection de la biodiversité;

j) L'Ouganda a tenu compte des résultats de la révision en rendant le mécanisme du centre d'échange opérationnel, et a mis en place des mesures pour accroître sensiblement les ressources destinées à la conservation de la diversité biologique en explorant diverses sources de mécanismes de financement novateurs et durables.

2. Engagement des parties prenantes

22. La plupart des Parties ont communiqué la participation de diverses parties prenantes dans le processus de révision des SPANB. Cependant, peu de commentaires sont fournis sur la qualité de cette participation et les incidences sur la mise en œuvre du SPANB. Les ministères gouvernementaux les plus souvent engagés se lisent comme suit : Agriculture, Pêches, Forêts, Éducation,

Développement/Planification, et Commerce et Industrie. D'autres ministères impliqués : Économie, Finance, Infrastructure/Transport, Culture, Tourisme, Science et Technologie, Affaires sociales, Santé et Sports (voir tableau 1).

23. Les Parties ont également fait état de la participation d'autres parties prenantes au processus de révision. Il s'agit notamment des peuples autochtones et des communautés locales (16 SPANB¹⁸), des OGN/société civile (36 SPANB¹⁹), du secteur privé (18 SPANB²⁰), et du milieu universitaire (23 SPANB²¹).

24. Des 64 SPANB examinés, 41 indiquent qu'ils sont dotés d'une structure de coordination formelle, ou d'un groupe de travail pour les tâches relatives au SPANB, composée de diverses parties prenantes.²² Les rôles de ces mécanismes de coordination varient. Par exemple :

a) Les comités/ groupes de travail de l'Irlande, du Japon, du Nigeria, du Sénégal et de Timor-Leste étaient/sont chargés de la révision/mise à jour, du suivi et de la surveillance de la mise en œuvre;

b) Les comités/ groupes de travail d'Antigua-et-Barbuda, de l'Autriche et du Bhoutan étaient/sont chargés de la préparation du SPANB, mais prendront part également au processus de mise en œuvre;

c) Les comités/ groupes de travail de la Belgique, de la République dominicaine, de la France, des Seychelles, en plus d'être chargés de la révision/mise à jour, tiendront un rôle dans le suivi après l'adoption du SPANB;

d) Le Mali, Malte, les Seychelles et le Suriname envisagent d'établir des mécanismes formels de coordination chargés de la mise en œuvre. D'autres Parties énumèrent diverses parties prenantes responsables de la mise en œuvre de leur stratégie ou impliquées d'une manière ou d'une autre; cependant rien n'indique la manière dont elles sont coordonnées ou structurées.

Tableau 1 – Nombre de Parties indiquant la participation et les rôles d'autres ministères dans le processus SPANB

Participation	Agriculture	Pêches	Forêts	Dév./Plan.	Éducation	Finance	Culture	Commerce et industrie	Économie	Tourisme	Science et Tech	Sports	Infrastruct./Transport	Affaires sociales	Santé
sur comité	20	13	10	12	9	8	7	8	6	7	6	4	5	4	3
consulté	9	4	10	3	8	7	3	2	2	6	4	1	2	0	4
mettra en œuvre	4	1	4	3	0	1	0	4	0	2	2	1	2	2	2

¹⁸ Burundi, Cameroun, Colombie, Guatemala, Guyana, Irlande, Japon, Namibie, Nioué, Ouganda, Pérou, Sénégal, Suriname, Togo, Venezuela, et Zambie.

¹⁹ Afghanistan, Antigua-et-Barbuda, Belarus, Belgique, Bhoutan, Burundi, Cameroun, Colombie, Congo, Dominique, Érythrée, Espagne, Estonie, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Guyana, Japon, Liechtenstein, Mongolie, Myanmar, Namibie, Nigéria, Nioué, Ouganda, Pérou, République dominicaine, Sénégal, Serbie, Seychelles, Soudan, Timor-Leste, Togo, et Zambie.

²⁰ Cameroun, Colombie, Congo, Dominique, Espagne, Estonie, Géorgie, Guatemala, Guyana, Japon, Namibie, Nioué, Ouganda, Pérou, République dominicaine, Soudan, Suisse, et Togo.

²¹ Afghanistan, Colombie, Érythrée, Espagne, Estonie, France, Géorgie, Guatemala, Guinée équatoriale, Japon, Jordanie, Mongolie, Myanmar, Namibie, Nigéria, Ouganda, République dominicaine, Sénégal, Serbie, Seychelles, Timor-Leste, Togo, et Zambie.

²² Afghanistan, Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Belarus, Belgique, Bhoutan, Burkina Faso, Cameroun, Colombie, Congo, Érythrée, Estonie, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Inde, Irlande, Japon, Jordanie, Mali, Myanmar, Namibie, Népal, Nigéria, Ouganda, Pays-Bas, Pérou, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Sénégal, Serbie, Seychelles, Soudan, Timor-Leste, Togo, Venezuela, Viet Nam, et Zambie.

3. Mécanisme du Centre d'échange

25. Parmi les 64 SPANB examinés, seuls quatre pays ont indiqué qu'ils avaient utilisé leur centre d'échange national dans le processus de révision.²³

26. Le Secrétariat est au courant de 40 pays²⁴ au total qui sont dotés d'un centre d'échange national ou de quelque chose de semblable; 17²⁵ SPANB révisés indiquent l'intention des pays d'améliorer et de renforcer leur système actuel. Parmi le restant, 14²⁶ ont des mesures et/ou plans visant à établir un centre d'échange national. Les neuf restants n'indiquent aucune mesure relative à l'élaboration, au maintien ou au renforcement d'un centre d'échange national.

C. Éléments

1. Stratégies de mobilisation des ressources

27. Le paragraphe 25 de la décision XI/14, encourage les Parties à « à élaborer, comme il convient, des stratégies de mobilisation des ressources par pays, y compris une évaluation des besoins de financement, dans le cadre de leurs stratégies et plans d'action nationaux révisés pour la diversité biologique ». À cet égard, neuf SPANB contiennent spécifiquement une stratégie de mobilisation des ressources ou son équivalent ; il s'agit des pays suivants : Belgique, Burundi, Guyana, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Nioué, et Timor-Leste. Au total, 20 Parties ont chiffré leurs plans d'action, franchissant ainsi une étape importante vers l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources.²⁷ Au total, 41 Parties expliquent, dans leur SPANB, les efforts mis en place pour accroître le financement destiné à la biodiversité dans leur pays, ou expriment leur intention d'élaborer des plans de mobilisation des ressources.²⁸ Au total, 30 Parties ont fixé des objectifs nationaux qui s'alignent sur l'objectif 20 d'Aichi pour la biodiversité.²⁹ Voici quelques exemples :

a) Antigua-et-Barbuda a mis en place un fonds de ressources pour une île durable (*Sustainable Island Resource Fund (SIRF)*), une entité autonome sans but lucratif qui percevra des revenus et attirera des financements destinés au maintien des aires protégées et à la réduction de la consommation de combustibles fossiles. Le fonds fonctionnera avec un appui financier limité ou nul du gouvernement; le Guyana et la République de Corée veulent également créer des fonds spécifiques pour financer leurs activités relatives à la biodiversité;

b) Bhoutan – Objectif national 20 – « D'ici à 2016, les besoins de financement pour la mise en œuvre du SPANB sont identifiés et les fonds mobilisés »;

²³ Belgique, Japon, Niger, et Union européenne.

²⁴ Australie, Autriche, Belarus, Belgique, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Colombie, Congo, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Guatemala, Inde, Italie, Japon, Mali, Malte, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, Pays-Bas, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Suisse, Togo, Union européenne, Venezuela, et Zambie.

²⁵ Australie, Belgique, Burundi, Cameroun, Colombie, Géorgie, Guatemala, Italie, Japon, Mali, Malte, République de Corée, République de Moldova, Royaume-Uni, Togo, Union européenne, et Venezuela.

²⁶ Antigua-et-Barbuda, Dominique, Émirats arabes unis, Guinée équatoriale, Guyana, Jordanie, Mongolie, Myanmar, Népal, Nioué, Pérou, République populaire démocratique de Corée, Soudan, et Timor-Leste.

²⁷ Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Dominique, Érythrée, Espagne, Estonie, Guatemala, Inde, Mali, Mauritanie, Namibie, Népal, Niger, Ouganda, République de Moldova, Sénégal, Soudan, Suriname, et Togo.

²⁸ Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Belarus, Belgique, Bhoutan, Cameroun, Colombie, Danemark, Dominique, Espagne, Estonie, Finlande, France, Guatemala, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Malte, Niger, Nioué, Ouganda, Pays-Bas, Pérou, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Suisse, Suriname, Timor-Leste, Togo, Tuvalu, Union européenne, Viet Nam, et Zambie.

²⁹ Afghanistan, Antigua-et-Barbuda, Belarus, Belgique, Bhoutan, Burundi, Cameroun, Congo, Émirats arabes unis, Érythrée, Finlande, Géorgie, Grèce, Guinée équatoriale, Guyana, Inde, Japon, Jordanie, Mali, Mauritanie, Mongolie, Namibie, Nigéria, Nioué, Ouganda, République de Corée, République dominicaine, Serbie, Union européenne, et Zambie.

c) République dominicaine – Objectif national 20 : « D’ici à 2016, une campagne nationale de financement à l’appui de la mise en œuvre du SPANB, en vue de réaliser les objectifs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, a été entreprise »;

d) Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord a formulé une mesure prioritaire visant à « élaborer de nouveaux mécanismes de financement novateurs pour canaliser plus de fonds vers la réalisation de résultats en matière de diversité biologique » et établi diverses activités au titre de cette mesure;

e) Le SPANB de l’Union européenne (objectif 6, mesure 18) fait référence à la mobilisation de ressources additionnelles, déclarant que la Commission et les États membres contribueront leur juste part aux efforts internationaux, afin d’accroître sensiblement les ressources consacrées à la biodiversité mondiale;

f) Le SPANB de l’Union européenne mentionne également que la Commission et les États membres chercheront à diversifier et à intensifier diverses sources de financement, en faisant la promotion de l’élaboration et de l’utilisation de mécanismes de financement novateurs, y compris d’instruments fondés sur le marché. Par ailleurs, la Commission et la Banque européenne d’investissement (BEI) explorent la possibilité de faire appel à des partenariats public-privé et de mettre en place une facilité de financement de la biodiversité;

g) Japon – Objectif E-2 « ...Mobiliser les ressources nécessaires (fonds, ressources humaines, technologies, etc.) de manière efficace et efficiente en vue de réaliser les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité d’ici à 2020 au plus tard »;

h) L’Objectif national 17 de la Namibie vise à faire en sorte que « D’ici à 2022, la mobilisation de ressources financières de toutes les sources a été accrue par rapport à la période 2008-2012 pour permettre la mise en œuvre efficace du présent SPANB »; les principaux indicateurs de performance pour cet objectif sont : i) le volume de financement national par année; ii) l’augmentation du nombre de sources (y compris du secteur privé); et iii) le volume de l’aide publique au développement (multilatérale et bilatérale);

i) Nigeria – Objectif 13 – « D’ici à 2020, le financement national pour la biodiversité est accru de 25 pour cent, avec un soutien efficace de partenariats internationaux »;

j) Le Pérou élabore actuellement une stratégie de mobilisation des ressources jusqu’en 2018 pour mettre en œuvre le SPANB, qui comprend des projets d’investissement publics et un financement provenant de gouvernements régionaux, du secteur privé et d’autres mécanismes de coopération;

k) Le SPANB du Sénégal indique que plusieurs instruments financiers seront introduits pour financer sa mise en œuvre : le paiement pour les services écosystémiques, des instruments fiscaux, la responsabilité sociale des entreprises, et des fonds fiduciaires;

l) Serbie – Objectif 4.4 : Renforcer et élargir le financement destiné à la conservation de la biodiversité et fournir des incitatifs en faveur de la conservation de la biodiversité dans tous les secteurs; Objectif 11.1 : Veiller à créer un portefeuille diversifié de sources et de stratégies pour le financement à long terme de la stratégie. Faire en sorte que les coûts de la conservation de la diversité biologique soient partagés équitablement entre les institutions et les parties prenantes afin qu’ils reflètent les contributions à la dégradation et les bénéfices tirés de la protection ou de l’utilisation;

m) Les Seychelles feront appel au programme d’investissement du secteur public comme un outil de planification disponible au gouvernement pour formuler ses priorités actuelles et futures en matière de développement. Par ailleurs, deux projets sont prévus : le « Paiement pour les services écosystémiques » qui a pour but d’identifier des moyens d’augmenter les frais pour les services écosystémiques qui sont actuellement gratuits, et le « Projet de financement des aires protégées des Seychelles », pour assurer un financement durable des aires protégées;

n) L’Ouganda a fixé trois objectifs nationaux relativement à l’objectif 20 d’Aichi : i) « D’ici à 2015, une étude est entreprise pour donner suite à la décision X/3 de la CDB, et des orientations pour financer la biodiversité en Ouganda sont élaborées »; ii) « D’ici à 2017, des ressources financières pour

une mise en œuvre efficace du SPANB2 sont augmentées d'au moins 10 pour cent par rapport au niveau actuel »; iii) « D'ici à 2018, de nouveaux mécanismes de financement sont opérationnels et de nouveaux fonds sont mobilisés pour la conservation de la biodiversité ».

2. Communication, éducation et sensibilisation du public

28. Les décisions VIII/6 et IX/8 stipulent que des stratégies de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CESP) devraient faire partie intégrante des SPANB. Des 64 SPANB de l'après Nagoya, 12³⁰ contiennent une stratégie et plan d'action CESP ou l'équivalent, et 42³¹ ont des initiatives portant sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public. Voici quelques exemples :

a) La stratégie de sensibilisation et de communication de la Mauritanie comprend plusieurs activités, dont : i) mener des campagnes de sensibilisation et d'information; ii) créer des comités sur la biodiversité régionaux et locaux; iii) diffuser de bonnes pratiques communautaires en matière de gestion durable de la biodiversité; iv) renforcer les capacités techniques et opérationnelles des organisations communautaires contribuant à la conservation de la biodiversité;

b) Le Népal a un plan d'action pour la communication, la diffusion et la vulgarisation contenant des mesures, des publics cibles, et des rôles clés. Par ailleurs, le SPANB identifie les résultats escomptés pour chacun des publics cibles, les messages devant être communiqués, ainsi que les outils et les plateformes à être utilisés;

c) Les mécanismes de communication et de sensibilisation du Niger couvrent les contraintes de communication du pays, les mesures à prendre et les canaux de communication;

d) L'Irlande du Nord (Royaume-Uni) a établi le programme éco-écoles, un programme d'éducation environnementale dans lequel les enfants entreprennent des projets pratiques et apprennent à connaître les enjeux affectant la biodiversité, à la fois au niveau local et mondial. Il a également pour objectif d'accroître la sensibilisation à la biodiversité et aux services écosystémiques et l'appréciation des mêmes. Il présente divers programmes et campagnes tels que « *Notice Nature* » et « *Green Schools* » et est doté d'une section sur les mesures et activités futures, comprenant des indicateurs et résultats escomptés;

e) L'Écosse (Royaume-Uni), a plusieurs programmes, tels que « *Teaching in Nature* » qui amène les classes d'école dehors, la campagne « *Simple Pleasures Easily Found* » qui encourage les gens à explorer et à apprécier leurs espaces verts locaux et leurs réseaux de sentiers, et l'initiative « *citizen science* » qui cherche à accroître la participation du public à des activités bénévoles d'enregistrements de données écologiques sur le terrain;

f) La stratégie de sensibilisation, communication et diffusion du Soudan identifie les actions, messages, groupes cibles, outils de communication et acteurs concernés. La stratégie vise à appuyer les mesures prises pour régler les enjeux prioritaires dans le SPANB révisé.

29. Cibles et/ou objectifs nationaux fixés relativement à l'objectif 1 d'Aichi :

a) L'un des objectifs du SPANB de la Belgique est d'engager la communauté par le biais de la communication, de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation. Plus précisément, l'objectif : i) cherche à inclure la biodiversité et ses services écosystémiques dans des programmes éducatifs; ii) encourage une prise de conscience de l'importance de la biodiversité; et iii) sensibilise les secteurs qui ont un impact sur la biodiversité et leur fournit des cours de formation thématique;

b) L'Objectif national 1 du Bhoutan énonce que : « D'ici à 2018, au minimum 60 pour cent de la population est consciente de la valeur de la biodiversité et des mesures qu'elle peut prendre pour la

³⁰ Burundi, Guatemala, Guyana, Mauritanie, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Nioué, Sénégal, Soudan, et Timor-Leste.

³¹ Antigua-et-Barbuda, Autriche, Belarus, Belgique, Bhoutan, Burundi, Congo, Danemark, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, Géorgie, Grèce, Guinée équatoriale, Guyana, Inde, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Mali, Malte, Mauritanie, Namibie, Nigéria, Nioué, Ouganda, Pérou, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Soudan, Timor-Leste, Togo, Venezuela, Viet Nam, et Zambie.

conserver et l'utiliser durablement ». L'objectif comporte plusieurs activités et indicateurs. Le Burundi, le Congo, L'Érythrée, la Géorgie et Malte ont fixé de semblables objectifs nationaux à cet égard.

c) Le SPANB de l'Estonie contient trois objectifs fondamentaux, dont le premier indique que d'ici à 2020, « les gens connaissent, apprécient et conservent la nature et savent comment appliquer leurs connaissances dans leur vie de tous les jours »;

d) Le Japon a fixé un objectif national associé à l'objectif 1 d'Aichi : « Réaliser l'intégration de la biodiversité dans toute la société », par le renforcement de la publicité, de l'éducation et de la sensibilisation du public à la biodiversité;

e) L'objectif national 1 du Nigeria indique que « D'ici à 2020, 30 pour cent de la population nigérienne est consciente de l'importance de la biodiversité pour l'écologie et l'économie du pays »;

f) Le Pérou a fixé l'objectif national 6 qui indique que d'ici à 2021, la sensibilisation à la biodiversité et l'appréciation de celle-ci sont accrues par un facteur de 20 pour cent dans la population;

g) La Serbie propose un vaste éventail d'activités visant à sensibiliser le public : élaborer et mettre en œuvre des modules, des campagnes, des portails web pour sensibiliser le public, des programmes et des cours universitaires, des systèmes de communication et une formation;

h) L'Ouganda a fixé quatre objectifs nationaux associés à l'objectif 1 d'Aichi : i) « D'ici à 2018 au plus tard, les gens sont sensibilisés à la signification et à la valeur de la conservation de la biodiversité et aux mesures qu'ils peuvent prendre pour l'utiliser durablement »; ii) « D'ici à 2020 au plus tard, les étudiants et les enseignants sont conscients de la valeur de la conservation de la biodiversité et de son utilisation durable »; iii) « D'ici à 2020, la coopération et les réseaux internationaux sont suffisamment efficaces pour renforcer la communication de la valeur de la conservation de la biodiversité et de son utilisation durable »; et iv) « D'ici à 2018, la sensibilisation, l'éducation et la participation du public à la biotechnologie et à la prévention des risques biotechnologiques sont renforcées ».

3. Renforcement des capacités

30. Sept SPANB (Burundi, Guyana, Mali, Nigeria, Nioué, Suriname, et Timor-Leste) comprennent un plan national de renforcement des capacités; quelques exemples sont présentés ci-après. En outre, 33 autres pays³² énumèrent plusieurs activités de renforcement des capacités, et certains indiquent également le budget alloué ainsi que l'entité chargée de l'activité :

a) Le Burundi a élaboré un plan stratégique de renforcement des capacités pour la biodiversité 2013-2020 dont l'objectif est d'accroître les capacités à trois niveaux différents : individuel, organisationnel et systémique;

b) Le Guyana a préparé une évaluation des besoins et un plan de renforcement des capacités, qui comprend une liste d'actions prioritaires, un organisme de mise en œuvre, un échéancier, des partenaires et des recommandations;

c) Le plan d'action pour renforcer les capacités nationales de conservation de la biodiversité du Mali couvre six volets différents avec des mesures, échéanciers, indicateurs et organismes responsables. Ces volets se lisent comme suit : 1) améliorer la mobilisation des acteurs; ii) adopter des outils, technologies et approches pour la gestion durable de l'environnement; iii) améliorer les structures et les institutions chargées de la gestion des questions environnementales; iv) adopter un cadre juridique propre à favoriser la gestion durable de l'environnement; v) renforcer la surveillance et l'analyse; et vi) renforcer l'intégration dans la planification du développement;

d) Le Nigeria a élaboré un plan pour le renforcement des capacités et l'évaluation des besoins en matière de capacités techniques. Pour chacune des questions fondamentales relatives aux capacités, le plan énumère les besoins en matière de capacités individuelles et institutionnelles ainsi que

³² Autriche, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Dominique, Érythrée, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Inde, Japon, Jordanie, Liechtenstein, Mali, Mauritanie, Myanmar, Namibie, Niger, Ouganda, Pérou, République de Corée, République de Moldova, Népal, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Soudan, Togo, Tuvalu, et Zambie.

des mesures spécifiques. Par ailleurs, le plan inclut une section sur les besoins en matière de technologies, les technologies identifiées et les mesures requises;

e) Le plan de renforcement des capacités du Suriname a quatre sous-objectifs : i) renforcement des capacités générales; ii) renforcement des ministères concernés et des institutions associées; iii) entreprises responsables sur le plan social, dans le respect des exigences des principes écologiques et de durabilité; iv) organisations et communautés de la société civile locale en mesure de remplir leur rôle en ce qui a trait à la diversité biologique;

f) Le plan de renforcement des capacités pour la biodiversité de Timor-Leste cherche à assurer la gestion et la conservation efficaces de la biodiversité (aux niveaux des écosystèmes, des espèces et de la variabilité génétique). Les domaines de formation prioritaires sont : sensibilisation et éducation, planification de projets relatifs à la biodiversité, gestion des évaluations d'efficacité, planification et gestion des politiques relatives aux aires protégées, application et évaluation des écosystèmes.

D. Intégration

1. Valorisation de la biodiversité et des services écosystémiques

31. Au total, 15 Parties³³ ont indiqué avoir mené des études de valorisation de la biodiversité dans l'ensemble de leur pays, ou dans certaines régions. Cependant, les informations sont insuffisantes pour déterminer si les résultats de ces exercices ont été pris en considération de manière appréciable dans l'établissement des priorités, l'intégration et/ou l'élaboration des SPANB révisés. Voici quelques exemples d'études de valorisation :

a) Le Bhoutan a récemment entrepris une étude préliminaire, estimant la valeur totale annuelle moyenne des services écosystémiques, identifiant le principal contributeur en termes de services écosystémiques essentiels, ainsi que ceux qui en tirent des bénéfices au Bhoutan et à l'extérieur du pays;

b) La Colombie a mené des études pilotes de valorisation et a également commencé à évaluer d'autres valeurs (non économiques) de la biodiversité; les résultats n'ont jusqu'à présent pas été utilisés dans les prises de décision;

c) En 2014, un projet a été lancé pour cartographier la nature danoise et pour entamer le processus d'évaluation de son état et de sa valeur économique. Le projet représente la réponse du Danemark à la stratégie pour la biodiversité de l'UE, qui recommande que chaque État membre prépare un inventaire, une évaluation et une valorisation de son patrimoine naturel avant 2020;

d) L'Union européenne a examiné des études entreprises par L'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) et par la FAO concernant la valeur de la biodiversité en tant que base pour élaborer les SPANB;

e) La Géorgie a récemment achevé un projet pilote à l'échelle du pays pour une étude de portée concernant la valorisation des écosystèmes et de la biodiversité qui est maintenant mis en œuvre au titre de l'initiative TEEB;

f) Malte a documenté les résultats de la valorisation de la biodiversité qui figure dans le rapport sur l'état de l'environnement maltais publié par l'autorité maltaise de l'environnement et de la planification;

g) La République de Moldova a mené à bien une étude d'évaluation en 2013 intitulée « Planification nationale de la biodiversité pour appuyer l'exécution du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique dans la République de Moldova ». L'étude a fourni des valeurs économiques pour différents secteurs : agriculture, foresterie et chasse, gestion de l'eau, pêcheries, tourisme et loisirs, atténuation des effets de catastrophes naturelles;

³³ Bhoutan, Colombie, Danemark, El Salvador, Géorgie, Guyana, Japon, Malte, Mongolie, Ouganda, Pays-Bas, République de Moldova, Seychelles, Union européenne, et Viet Nam.

h) Les Seychelles ont mené à bien une importante étude sur la valeur de la biodiversité en 2005, et un projet est en cours actuellement qui s'intitule « Valorisation de la biodiversité et des services écosystémiques des Seychelles » dont l'objectif est de modéliser et extrapoler la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques pour le pays, d'incorporer les résultats dans la comptabilité nationale et d'établir des capacités de base en matière de valorisation au sein d'organismes clés;

i) Voici quelques exemples d'exercices de valorisation pour une région spécifique : i) étude de valorisation économique qu'El Salvador a menée dans la baie La Union pour évaluer la rentabilité des bassins de sel et de la production de crevettes; ii) « Valeur économique de l'écosystème du cours supérieur de la rivière Tuul de Mongolie »; iii) étude de valorisation menée par l'Ouganda de la zone humide urbaine Nakivubo à Kampala; et iv) projet du Viet Nam visant à évaluer la valeur des biens et services naturels de Bidoup-Nui BaNP dans la province de Lam Dong.

32. Parmi les 64 SPANB examinés, 30 ont déclaré leur intention de mener de futures études de valorisation.³⁴ Par exemple :

a) Le Belarus, l'Estonie et l'Italie ont inclus l'élaboration d'outils et de méthodes pour l'évaluation de la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques dans leurs plans d'action. En outre, la Belgique élabore actuellement des méthodes d'évaluation de la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques, y compris des aspects écologiques relatifs à la structure et aux fonctions des écosystèmes, des aspects socioéconomiques et des aspects monétaires;

b) L'une des activités de l'objectif national 11 de la Guinée équatoriale est d'entreprendre des études d'évaluation de la valeur des zones dégradées;

c) Le Guatemala mènera à bien des études de valorisation économique d'écosystèmes endommagés et d'écosystèmes devant être restaurés; et il générera également des mécanismes pour diffuser les résultats;

d) L'Irlande mènera à bien des études plus approfondies sur la valeur économique des écosystèmes et de la biodiversité en vue d'intégrer les valeurs économiques aux processus comptables nationaux;

e) Le Népal prévoit lancer des études TEEB pour les forêts, les montagnes, les terres humides et le secteur de l'agriculture. Il prévoit également élaborer un système pour l'évaluation de la valeur économique des services écosystémiques fournis par les aires protégées du pays;

f) Le Nigeria prévoit entreprendre une étude d'évaluation économique de la biodiversité, ainsi que des études TEEB;

g) Le Suriname a accordé une priorité élevée à la détermination de la valeur actuelle et potentielle de la diversité biologique des forêts, et prévoit mener des études à cet égard à court terme (1 à 2 ans).

33. Vingt-quatre autres pays³⁵ ont fixé des objectifs nationaux relatifs à la valorisation. Par exemple :

a) Belarus – objectif national 2 – « Élaborer et utiliser les techniques d'estimation de la valeur économique de la biodiversité et des services écosystémiques et les intégrer dans des projets de concepts, prévisions, programmes, régimes de développement sectoriel, dont la réalisation est associée à l'utilisation de la biodiversité et/ou qui pourraient l'influencer »;

b) Cameroun – objectif 14 : « D'ici à 2020, un programme complet de valorisation de la biodiversité devrait avoir été élaboré et mis en œuvre, et les paiements pour les biens et services

³⁴ Antigua-et-Barbuda, Belarus, Belgique, Burundi, Cameroun, Dominique, Estonie, France, Guatemala, Guinée équatoriale, Inde, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Malte, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Pérou, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Slovaquie, Suriname, Timor-Leste, Togo, Tuvalu, et Zambie.

³⁵ Antigua-et-Barbuda, Belarus, Belgique, Bhoutan, Burundi, Cameroun, Congo, Estonie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Inde, Japon, Jordanie, Mali, Mauritanie, Namibie, Nigéria, Ouganda, Pérou, République dominicaine, Sénégal, et Suisse.

écosystémiques imputés au budget national, afin d'être utilisés pour promouvoir des ressources biologiques et génétiques durables »;

c) Grèce – l'objectif national général 13 déclare : « Mieux comprendre les services écosystémiques et la promotion de la valeur de la biodiversité de la Grèce ». Cet objectif a deux buts spécifiques : i) la valorisation des fonctions et des services écosystémiques en termes sociaux et économiques, et ii) la promotion de la valeur de la biodiversité et des services fournis par la biodiversité et les écosystèmes;

d) Guatemala – objectif 2 : « D'ici à 2015, des mécanismes de valorisation de la biodiversité et des services écosystémiques seront mis en place en considérant la valorisation comme une priorité nationale pour un développement humain intergénérationnel intégral »;

e) Suisse – objectif stratégique 6 : « D'ici à 2020, les services rendus par les écosystèmes sont recensés et quantifiés. Cela permet de les prendre en considération dans la mesure du bien-être en tant qu'indicateurs complémentaires au produit intérieur brut et dans l'évaluation de l'impact de la réglementation.

2. Plans nationaux de développement

34. Au total, 17 Parties³⁶ démontrent que la biodiversité a été intégrée dans leurs plans nationaux de développement ou instruments équivalents :

a) La biodiversité figure en bonne place dans le onzième plan quinquennal du Bhoutan (2013-2018);

b) Le SPANB de la République dominicaine est lié à la mise en œuvre de sa stratégie de développement national (2010-2030). Les actions relatives à la biodiversité au titre de son objectif stratégique sur la gestion durable des ressources naturelles doivent être menées à bien d'ici à 2016;

c) Le programme de la coalition gouvernementale de l'Estonie a fixé l'objectif d'encourager les gens à adopter une attitude responsable envers la nature et à maintenir un milieu de vie propre et biologiquement diversifié pour soutenir la durabilité de la nation;

d) Le Plan de développement économique et social (PDES) du Niger tient compte de la biodiversité dans deux de ses volets : d'une part, dans un développement durable et équilibré, et d'autre part dans une sécurité alimentaire et un développement agricole durables

e) Le *Plan Bicentenario* du Pérou « *El Perú hacia el 2021* » reconnaît et positionne la conservation de la biodiversité en tant qu'objectif national;

f) Le plan national de développement stratégique de Timor-Leste s'engage à réaliser plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité;

35. Les SPANB de neuf autres Parties³⁷ contiennent des éléments et/ou objectifs et mesures qui visent l'intégration avec le plan national de développement ou un instrument équivalent.

3. Plans de développement durable

36. Parmi les 64 SPANB examinés, douze Parties³⁸ mentionnent l'intégration de leur SPANB à leurs plans de développement durable ou instruments équivalents. Par exemple :

a) Le second plan fédéral de développement durable de la Belgique contient des mesures relatives à la biodiversité, aux forêts et aux eaux marines;

³⁶ Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Estonie, Guinée équatoriale, Irlande du Nord, Namibie, Niger, Nioué, Ouganda, Pays-Bas, Pérou, République dominicaine, Slovaquie, Timor-Leste, Venezuela, et Viet Nam.

³⁷ Belgique, Cameroun, Colombie, Finlande, France, Irlande, Nigéria, Royaume-Uni, et Zambie.

³⁸ Belgique, Estonie, France, Irlande, Mauritanie, Myanmar, Niger, Serbie, Seychelles, Suisse, Timor-Leste, et Union européenne.

b) L'Union européenne entend utiliser certains de ses indicateurs de développement durable et agroenvironnementaux pour surveiller les progrès de la mise en œuvre de son SPANB et faire rapport à ce sujet;

c) La stratégie nationale pour la biodiversité de la France est un élément important de sa Stratégie nationale pour le développement durable (SNDD);

d) Le SPANB du Niger fait partie de l'un de six programmes qui constituent le Plan national de l'environnement pour un développement durable (PNEDD);

4. *Éradication de la pauvreté*

37. Au total, 21 SPANB³⁹ de l'après-Nagoya mentionnent des liens avec l'éradication de la pauvreté et/ou intègrent cet objectif dans leurs principes, objectifs et/ou mesures. Par exemple :

a) Antigua-et-Barbuda, l'Inde et le Togo, entre autres, incluent des stratégies d'éradication de la pauvreté dans leurs équivalents nationaux de l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité;

b) Les stratégies d'éradication de la pauvreté, ou leurs équivalents, du Burkina Faso, du Burundi, du Congo, du Niger, de la Guinée équatoriale intègrent des considérations sur la biodiversité;

c) Les SPANB de l'Afghanistan, de la Moldova, de la Namibie, du Niger, et du Pérou visent la mise en œuvre de mesures relatives à la biodiversité afin de contribuer à la réduction de la pauvreté. Le SPANB de la Namibie, par le biais de son programme communautaire de gestion des ressources naturelles (CBNRM), surveille le rôle de la biodiversité dans la réduction de la pauvreté dans les zones rurales.

d) Le SPANB de l'Ouganda fait ressortir et cherche à maintenir, comme un principe directeur, la contribution de la biodiversité et des services écosystémiques au bien-être des humains, à l'éradication de la pauvreté, et au développement national.

5. *Plans infranationaux*

38. Neuf SPANB⁴⁰ de l'après-Nagoya indiquent soit que leur pays est déjà doté de plans infranationaux pour la biodiversité, soit qu'il a commencé à préparer, ou prévoit le faire, des stratégies et plans d'action pour la biodiversité infranationaux. Par exemple :

a) L'Autriche a des plans d'action en place pour chaque province fédérale qui décrivent les mesures de mise en œuvre. Ces plans sont révisés et mis à jour tous les cinq ans.

b) Le SPANB du Népal présente un cadre pour des stratégies et plans d'action locaux pour la biodiversité (SPALB) pour orienter les autorités locales dans l'élaboration de SPALB détaillés et spécifiques. Le cadre décrit également des mécanismes de surveillance et de financement pour ces plans infranationaux;

c) En République de Corée, les provinces de Gyeongsangnam-do et Gangwon-do ont adopté des stratégies pour la biodiversité, en 2013 et en 2014 respectivement.

d) Au Nigeria, un mémorandum a été adopté par le conseil national de l'environnement sur la nécessité pour les autorités infranationales (provinciales et locales) de préparer et de mettre en œuvre des SPAB infranationaux. Depuis, certaines provinces se sont conformées à cette exigence.

39. Plusieurs autorités nationales et/ou infranationales ont élaboré des orientations destinées aux autorités infranationales pour l'élaboration et/ou la mise en œuvre de plans pour la biodiversité.

³⁹ Afghanistan, Antigua-et-Barbuda, Belgique, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Congo, Géorgie, Guinée équatoriale, Guyana, Inde, Italie, Mali, Namibie, Niger, Nigéria. Pérou, Ouganda, République de Moldova, Soudan, et Togo.

⁴⁰ Autriche, Écosse, Irlande, Irlande du Nord, Japon, Népal, Nigéria, République de Corée, et République populaire démocratique de Corée.

40. Selon les informations que détient le Secrétariat, 19 Parties (comprenant les six susmentionnées) sont dotées d'au moins un plan d'action pour la biodiversité infranational,⁴¹ cependant ces derniers ne sont pas tous mentionnés dans les SPANB révisés. Des informations sur ces plans sont disponibles à l'adresse : <https://www.cbd.int/nbsap/related-info/sbsap/default.shtml>.

41. Six autres SPANB⁴² contiennent des éléments ou mesures qui visent à intégrer la biodiversité dans les plans infranationaux :

a) En Australie et en Belgique, il est prévu que les mesures du SPANB seront considérées et prises en compte conjointement avec les plans/documents régionaux, provinciaux et territoriaux;

b) La stratégie de la France sera intégrée en tant que priorité dans toutes les politiques publiques, à toutes les échelles territoriales, et des cadres doivent être mis en place à tous les niveaux de gouvernance, du global au local, et à tous ces niveaux;

c) Malte a l'intention de demander aux conseils locaux d'appuyer la mise en œuvre du SPANB au niveau local/infranational, et intégrera des considérations relatives à la biodiversité dans les investissements d'infrastructure urbaine;

d) La République de Corée a élaboré des orientations pour la planification de stratégies pour la biodiversité locales, et est en train d'établir une base juridique pour faire en sorte que les métropoles/provinces puissent mettre en place des stratégies pour la biodiversité dans la Loi sur la conservation et l'utilisation de la diversité biologique. La République de Corée vise l'élaboration de huit stratégies métropolitaines ou provinciales d'ici à 2018.

42. Cinq autres Parties⁴³ ont fixé des objectifs nationaux visant l'élaboration de plans pour la biodiversité infranationaux :

a) Australie – objectif 9 – « D'ici à 2015, toutes les juridictions réviseront les lois, politiques et programmes pertinents en vue de maximiser leur alignement sur la stratégie de conservation de la biodiversité de l'Australie »;

b) Burundi – objectif 18, mesure 2 – « Élaborer des plans éco-régionaux (locaux) pour la mise en œuvre du SPANB (Stratégie et plan d'action national pour la biodiversité) ». Cette mesure propose également que ces plans locaux de mise en œuvre soient intégrés aux plans de développement communautaire.

c) Cameroun – objectif 18 – « D'ici à 2020, les principaux secteurs de production et les autorités locales décentralisées devraient avoir élaboré des objectifs relatifs à la biodiversité spécifiques pour chaque secteur ou région, liés aux objectifs nationaux ».

6. Problématique hommes-femmes

43. Au total, 23 Parties⁴⁴ ont mentionné la problématique hommes-femmes et/ou la participation des femmes dans les mesures relatives à la conservation de la biodiversité. Par exemple :

a) Les SPANB du Burkina Faso, de la Géorgie, du Guyana, du Cameroun, du Népal, du Nigeria et de Timor-Leste contiennent des objectifs ou mesures sur l'intégration de la dimension de genre et/ou une participation accrue des femmes. Plusieurs de ces objectifs sont des équivalents nationaux de l'objectif 14 d'Aichi pour la biodiversité visant à sauvegarder des services écosystémiques essentiels pour les femmes (entre autres groupes vulnérables);

b) En Ouganda, des dispositions relatives à la gestion de la biodiversité ont été intégrée dans la Politique Nationale Genre (PNG), et le SPANB contient une activité qui vise à promouvoir la

⁴¹<https://www.cbd.int/nbsap/related-info/sbsap/default.shtml>

⁴² Australie, Belgique, France, Malte, République de Corée, et Royaume-Uni.

⁴³ Australie, Burundi, Cameroun, Inde, et Soudan.

⁴⁴ Bhoutan, Burkina Faso, Cameroun, Érythrée, Géorgie, Guatemala, Guinée équatoriale, Guyana, Inde, Japon, Mali, Mauritanie, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Ouganda, Pérou, République dominicaine, Sénégal, Timor-Leste, Togo, et Tuvalu.

responsabilité, la transparence et l'intégration de la dimension de genre dans la mise en œuvre des projets relatifs à la biodiversité;

c) Le Bhoutan, le Niger, le Pérou, la République dominicaine, le Guatemala et Myanmar incluent la prise en compte de la dimension de genre, ou le partage équitable des avantages entre les femmes et les hommes, dans les principes de leur stratégie;

d) Tuvalu inclut les femmes en tant que parties prenantes clés pour la mise en œuvre (KIS) au titre de son domaine thématique sur l'utilisation durable des ressources naturelles.
